

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 juin 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY  
**Membres excusés** : M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir MME DILLENSEGER) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BORDAT) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir MME MASLOUHI)  
**Membres absents** : Mme OUTHIER - M. HOUVERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Programme européen Erasmus+ - Mise à disposition de logements pour les jeunes volontaires européens – Convention-type**

Madame Zivkovic, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme européen Erasmus+, différents services de la Ville (jeunesse, relations internationales et missions jeunes 14/25 ans) accueillent chaque année, depuis 2012, des jeunes volontaires européens pour une durée comprise entre 6 mois et 1 an.

Or, à compter de cette année, la Ville souhaite développer davantage l'accueil de ces jeunes volontaires européens dans le cadre du programme Erasmus+ et plus largement dans le cadre de tout autre dispositif de volontariat international ou européen.

Aussi, dès septembre prochain, il est proposé de faciliter les conditions d'accueil et d'hébergement de ces jeunes volontaires en proposant une mise à disposition de logements à titre gratuit.

Il est rappelé que par délibération du 12 novembre 2012, un logement au sein du groupe scolaire Jean Jaurès a déjà été mis à disposition.

Cet hébergement dans le patrimoine municipal est valorisant pour l'image de la Ville de Dijon au regard des témoignages d'autres volontaires européens dans le cadre des regroupements nationaux et de nos partenaires associatifs et institutionnels (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale).

En outre, cette mise à disposition ainsi que les charges liées aux fluides sont valorisées dans les budgets des actions Erasmus+ de l'Union Européenne. Elle est alors le seul cofinancement - exigé par l'Europe - de la part de la Ville dans ce programme.

Aussi, je vous propose de mettre à disposition de ces dispositifs européens, les logements libres d'occupation qui s'avèrent nécessaires à l'accueil des jeunes volontaires. Ceux-ci se chargeront de l'entretien des lieux et fourniront une assurance couvrant leur responsabilité civile et les risques locatifs. En outre, chaque bénéficiaire sera lié par une convention d'hébergement définissant les termes de la mise à disposition des locaux ainsi que les modalités de fonctionnement.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider du principe de la mise à disposition de logements à titre gratuit aux bénéficiaires des programmes de volontariats internationaux ou européens ;

2 - décider de l'attribution de logements libres d'occupation quand cela s'avère nécessaire et de la signature d'une convention type avec l'occupant.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**